

DÉCISION N° : 2004-MC-2551

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 670447

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

IBI Income Fund

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 27 juillet 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

Le 27 juillet 2004

Date du visa

(s) *Marie-Christine Barrette*

Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des
sociétés

/ale